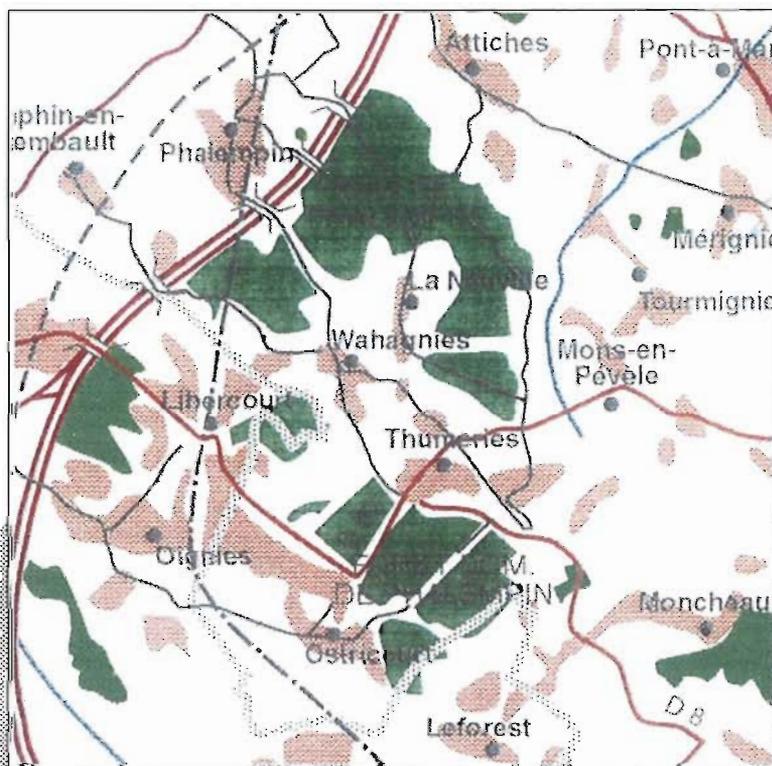


COMMUNE DE WAHAGNIES

Canton de Pont-à-Marcq

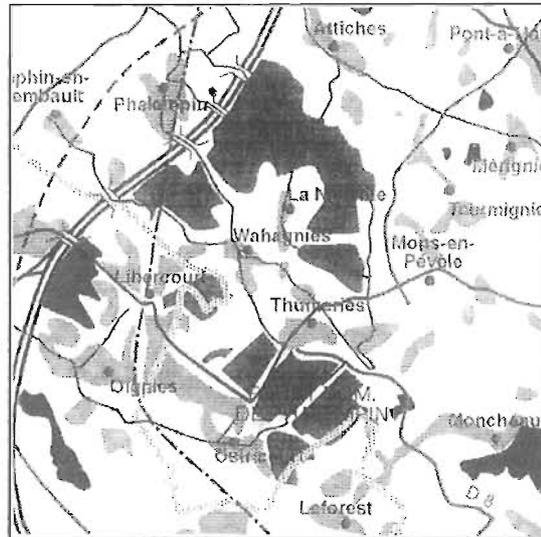


Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Février 1997

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Schéma directeur de plantations	6
La place Jean Lebas	7
Requalification des voies départementales	8
Le réseau de voyettes	10
Valorisation des équipements et de leurs abords	11
Cahier de recommandations architecturales	13
Le continuum biologique	14
La décharge	16
Un cadre de vie partagé	17

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

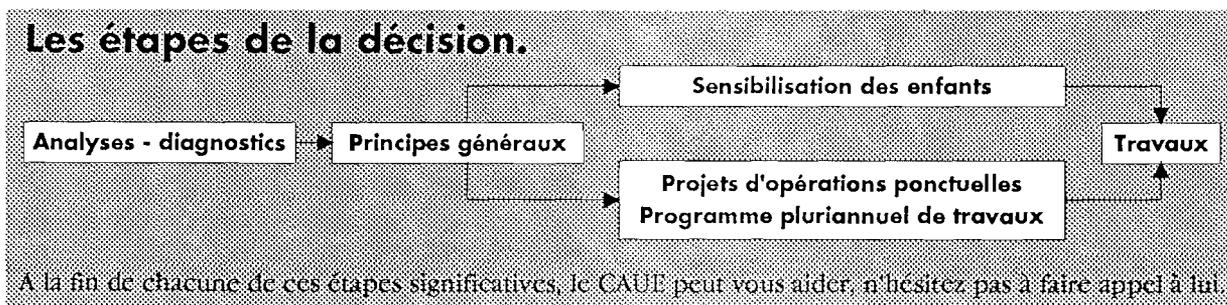
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

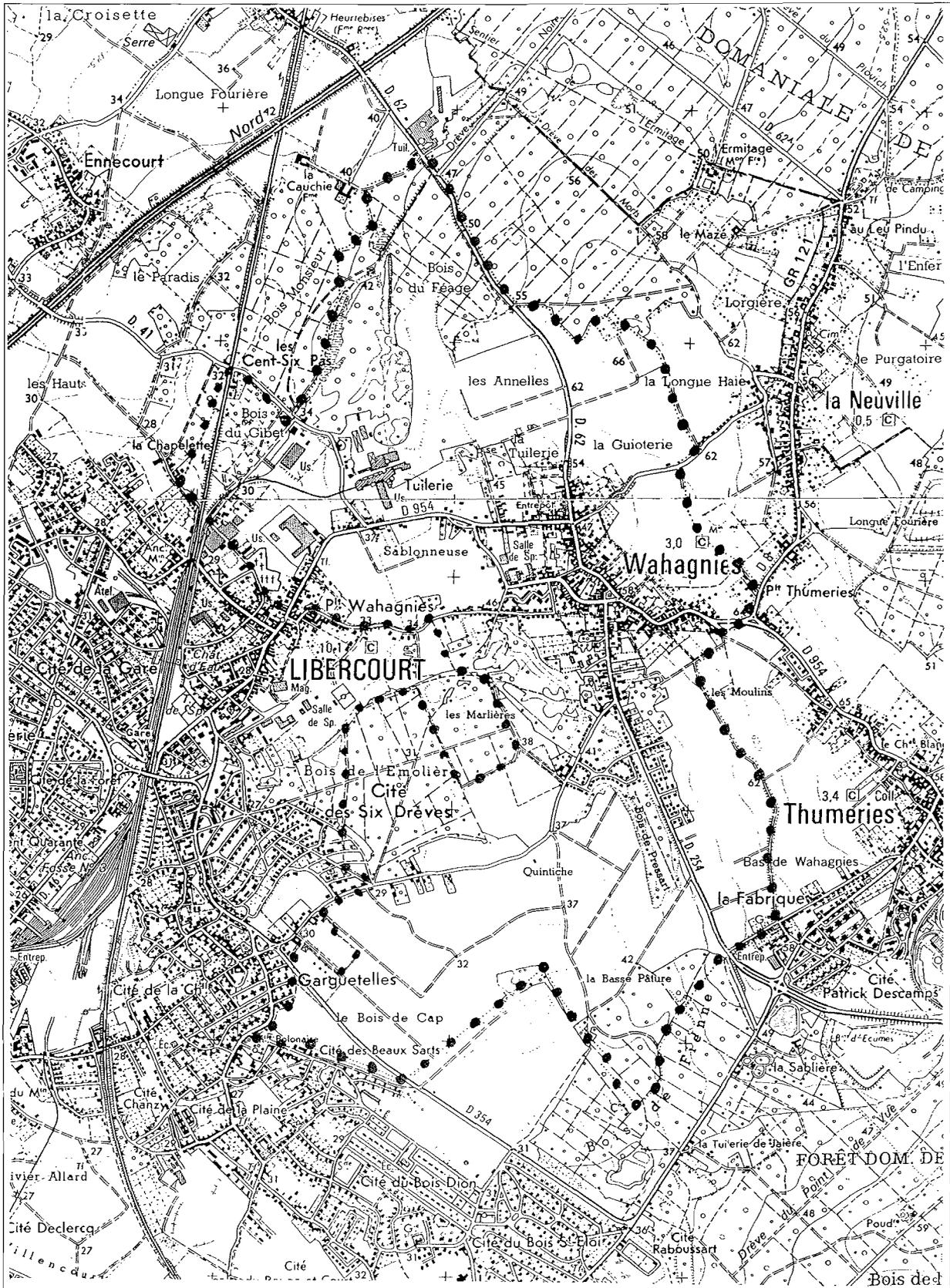
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Territoire communal



D'après I.G.N. 1/25000

Présentation

Wahagnies bénéficie d'une situation exceptionnelle sur le plan paysager : la commune est située à l'extrémité ouest de la Pévèle, au cœur du plus grand espace vert de la métropole, le massif forestier de Phalempin (ensemble discontinu de bois couvrant près de 800 ha). Le territoire communal lui-même compte 145 ha de forêts sur ses 569 ha, c'est-à-dire qu'il possède un taux de boisement très élevé pour la région (25%).

Néanmoins, le territoire urbanisé de Wahagnies offre une image très peu cohérente avec cet écrin végétal : "les façades poussiéreuses délimitent des voiries et des aires de stationnement nappées d'enrobé", c'est ainsi que l'on peut résumer brièvement l'impression laissée par la ville.

Consciente du potentiel paysager qu'offre le territoire communal, mais aussi, au-delà des conflits d'usage à gérer, de l'image négative que l'espace urbain véhicule, la municipalité de Wahagnies a décidé de mener une démarche de valorisation de son cadre de vie.

Cette démarche s'ouvre par une étude dont les thèmes proposés dans le présent document ne relèvent pas exclusivement de la maîtrise d'ouvrage communale, mais seule celle-ci est capable de les articuler en toute cohérence.

C'est pourquoi, à partir de l'élaboration du cadre général de la politique communale de valorisation du cadre de vie, l'étude doit se fixer deux objectifs :

- l'élaboration de projets pouvant être mis en œuvre directement par la Commune, ou pouvant faire l'objet d'une négociation avec les maîtres d'ouvrage concernés,
- la préparation de dossiers destinés à faire valoir auprès de diverses institutions des projets dont elles pourraient aider la mise en œuvre.

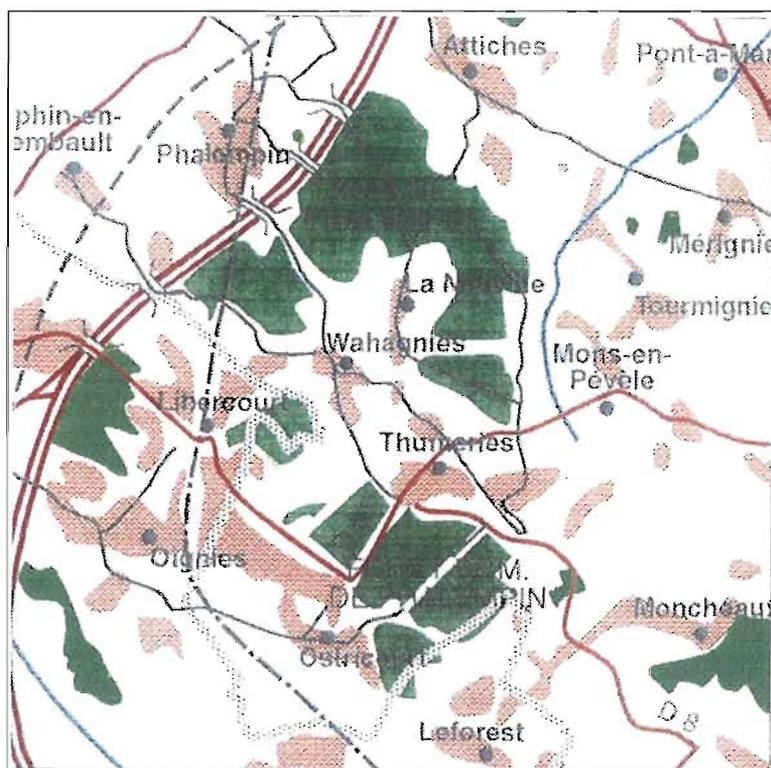


Schéma directeur de plantations

Vaste clairière au cœur du massif forestier de Phalempin, Wahagnies a évidemment intérêt à accrocher son image à celle de la forêt.

Aujourd'hui cependant, les bois apparaissent depuis Wahagnies uniquement en plans lointains. Les deux mondes, l'urbain et le forestier s'ignorent mutuellement et le paysage communal ne tire que peu de profit de la proximité de la forêt.

Il est donc nécessaire de commencer à tisser une trame végétale entre l'espace urbain et l'espace forestier. Mais toutes les plantations ne pourront pas se faire simultanément.

C'est pourquoi, le bureau d'études proposera un schéma directeur de plantations qui servira de référence à chacun des projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire de Wahagnies, qu'il soit de maîtrise d'ouvrage communale ou non.

Le schéma développera un vocabulaire végétal lié au massif forestier, en fonction d'une hiérarchie spatiale à définir (axes routiers, rues principales, rues secondaires, ruelles, promenades, chemins...).

L'élaboration d'une palette végétale évitera l'usage d'essences décoratives peu aptes à assoir l'image de la clairière.

Le schéma proposera aussi des orientations pour les parcelles privées, en particulier celles qui sont en continuité visuelle avec l'espace public (exemple : jardinets en façades, plantations accrochées aux façades ou à des murets...) de manière à conforter les effets recherchés sur les espaces publics.



La place Jean Lebas

Le centre de Wahagnies constitue un ensemble urbain très intéressant avec sa place en surplomb sur la rue Anatole France ((D.954), des immeubles d'habitation récents qui génèrent avec les équipements et les commerces une réelle centralité et le réseau de voyettes qui irrigue la commune depuis la place.



Malgré ses réelles potentialités, le centre n'offre toutefois pas une image valorisante de la commune en raison de :

- l'étendue de l'aire d'enrobé laissée au stationnement automobile sur la place,
- la modestie des bâtiments qui y sont implantés,
- la noirceur de la brique de l'église,
- le caractère routier de l'éclairage public,
- l'absence de valorisation des ruelles qui débouchent sur la place et qui ne sont repérables que par le vide qu'elles créent entre deux bâtiments.



Rendre à la place ses fonctions originelles de lieux d'échange et de convivialité doit constituer l'un des premiers objectifs de l'étude.

C'est pourquoi le bureau d'études proposera sur la place Jean Lebas, et en respect avec les usages qu'elle accueille aujourd'hui (petit marché hebdomadaire, ducasse bi-annuelle, stationnement automobile dans des limites raisonnables...), des schémas d'intentions parmi lesquels la municipalité pourra choisir celui qui fera l'objet d'études plus fines allant jusqu'au niveau de l'Avant-Projet-Sommaire chiffré. Le projet s'attachera à rester cohérent avec le schéma de plantations initialement défini et avec le projet de valorisation de la D. 954 contiguë à la place.

Requalification des voiries départementales

Changer l'image de Wahagnies passe par une requalification des voiries départementales, voies de desserte de la commune mais aussi, voies de transit routier.

L'amélioration esthétique des voiries nécessite :

- l'enterrement des réseaux aériens,
- l'amélioration de l'éclairage public,
- un programme de plantations cohérent avec le schéma général de plantations sur la commune et le projet de continuum biologique,
- la valorisation des façades bordières.



Venant de Libercourt, la départementale 954

Outre l'aspect des voies, la municipalité est très soucieuse d'amélioration le confort urbain et la sécurité des personnes à travers :

- la mise aux normes du réseau d'assainissement,
- la protection des piétons et des cyclistes,
- la réduction de la vitesse automobile (en particulier à proximité des virages dangereux),
- l'organisation et la réglementation du stationnement,
- la protection des débouchés de voyettes, des arrêts d'autobus et des passages piétonniers.



La départementale 954 avant le carrefour avec la départementale 62, vers Phalempin



La départementale 954 - La place Jean Lebas dans la perspective

Le bureau d'études proposera des esquisses chiffrées sur les Départementales 62, 254 et 954, complétées par un Avant-Projet-Détaillé sur la traversée d'agglomération comprenant les rues Jules Guesde, Jean Jaurès, Anatole France et du Général de Gaulle pour lesquelles des travaux seront engagés dès l'année 97.



Le bois de Pressart sur la départementale 254



Venant de Thumeries, la départementale 254

Le réseau de voyettes

Le réseau de voyettes constitue un élément identitaire majeur de la commune et un élément essentiel de l'agrément et du confort urbain des habitants et des promeneurs.

Le P.O.S. approuvé en mai 1983 tenait compte de ce caractère en participant à son enrichissement (cf. les voies reliées au centre ville et aujourd'hui en partie aménagées).

Le P.O.S. actuellement en cours de révision peut contribuer lui aussi à compléter ce précieux dispositif, pour desservir au mieux chacun des quartiers et l'ensemble des équipements.

A partir du schéma des voyettes existantes, le bureau d'études complétera le réseau en proposant le maintien ou la création de réserves au P.O.S.

Il établira un cahier des charges pour les voyettes à créer dans les zones à urbaniser de manière à aider la municipalité dans son dialogue avec les promoteurs.

Il proposera aussi des esquisses pour l'amélioration de chacune des voyettes existantes : plantations, éclairage public, protections pour éviter le débouché rapide des enfants sur les départementales.

Ces esquisses permettront d'entreprendre des travaux au fur et à mesure des opportunités d'aménagement qui se présenteront sur chacune des voies.



Valorisation des équipements et de leurs abords

Inscrire un équipement dans la continuité urbaine est une démarche souvent négligée dans la mise en œuvre des projets communaux : les équipements sont le plus souvent posés à l'intérieur de leurs limites parcellaires plutôt qu'intégrés dans leurs sites.

Wahagnies n'échappe pas à cette règle mais le regroupement dans un même secteur de la salle polyvalente, du plateau sportif, de la cantine scolaire et des écoles offre une opportunité de requalification efficace des abords de ces équipements.

En revanche, le "jardin de l'enfant", isolé dans une "dent creuse" du tissu urbain pose davantage de difficultés d'intégration. Aussi l'étude devra-t-elle vérifier l'opportunité de cette situation géographique avant de proposer les moyens de la confortation du site.

Dans le cadre de la valorisation des continuités urbaines que les équipements doivent participer à générer, l'étude devra aussi s'interroger sur :

- l'avenir des parcelles non bâties situées entre le "jardin de l'enfant" et le secteur des équipements scolaires et sportifs,
- l'opportunité du déplacement du terrain de football,
- l'aménagement des abords du cimetière, qui constitue une ouverture potentielle vers une nouvelle zone d'urbanisation.



L'étude s'attachera donc à renforcer les continuités urbaines en s'appuyant sur l'identité végétale du territoire à faire valoir.
Elle proposera des esquisses de requalification des abords des équipements existants et des principes d'intégration et de liaison pour les nouvelles implantations.

Cahier de recommandations architecturales

La qualité des espaces publics est largement dépendante de la qualité des architectures qui les bordent. Par ailleurs, la mise en œuvre de travaux sur les voiries est souvent le point de départ d'opérations d'embellissement des propriétés privées riveraines.

Néanmoins, l'absence de cohérence globale dans les travaux engagés par les particuliers rendent souvent décevants les efforts réalisés par les habitants.

C'est pourquoi, il est demandé au bureau d'études d'élaborer un cahier de recommandations architecturales pour aider les habitants à mener des travaux d'embellissement des façades et suggérer des solutions économiques et harmonieuses pour les clôtures des jardinets sur rue.

La municipalité jugera alors de l'intérêt de porter tout ou partie des recommandations dans le P.O.S.



Le continuum biologique

La commune de Wahagnies, tout comme la Neuville et Thumeries, est située dans la grande clairière environnée par la forêt de l'Offarde au sud et le bois de l'Emolière à l'est.

L'analyse des documents cartographiques (photos aérienne, carte topographique) révèle une rupture entre ces différentes masses boisées, entravant les déplacements de la faune (cf. Etude A. Depretz).

L'objectif ici est d'établir une continuité entre la forêt domaniale de Phalempin et la forêt domaniale de l'Offarde via le bois de l'Emolière.

La création de ce corridor biologique permettrait :

- de faciliter le passage des grands mammifères entre les deux forêts,
- de valoriser les entrées de ville de la D. 954,
- d'intégrer l'ancienne tuilerie.

L'analyse plus fine des photos aériennes montre un ensemble d'éléments (riot longeant une parcelle, présence de quelques arbres, délaissé autour de la tuilerie...), qui renforcés par des plantations permettraient de créer ce corridor.

Le maître d'œuvre préparera un dossier permettant à la commune de s'inscrire dans la politique "corridor biologique" du Conseil Régional ou la politique "Trame Verte" du Conseil Général.



Extrait photo aérienne

 Bois et forêt

 Bâti

 Eau

 Futur terrain de football

 Friche

 Routes

 Corridor biologique

La décharge

Il existe une ancienne décharge, (d'ordures ménagères, en principe) située a proximité de la RD 954, du cimetière et d'une zone à urbaniser. Elle a été installée en déblais par rapport à la route et aux terrains qui l'entourent. Cette localisation pose des problèmes en termes de pollution visuelle et de dépréciation du site.

Soucieuse de son cadre de vie, la Commune s'est fixée comme objectif la réhabilitation de cette décharge qui actuellement représente un véritable point noir.

La réglementation en vigueur, à propos d'une réhabilitation d'un site qui présente des risques de pollutions, impose comme préalable la réalisation d'une étude préliminaire avant travaux.

Cette étude doit permettre, à travers des étapes successives (pré-diagnostic, visite de terrain, étude historique et bibliographique...), de cibler avec précision la nature des investigations à mener (forages, prélèvements, analyses...) pour déterminer le type et le degré de pollution.

Fort des connaissances acquises par cette étude préliminaire, le maître d'œuvre proposera alors des aménagements qui doivent d'une part, endiguer les risques de pollution et d'autre part, revaloriser le site en vérifiant la possibilité de son intégration dans la zone à urbaniser.

Il est demandé au maître d'œuvre, pour réaliser cette mission, de mener cette réflexion en concertation avec le Conseil Général, l'Etat et l'A.D.E.M.E., et de vérifier les modalités de leurs participation financières

Un cadre de vie partagé

Trop d'habitants subissent leur environnement et ses transformations faute d'outils de compréhension et de participation.

La réussite des projets urbains est pourtant largement dépendante de l'intelligence que la population a de l'histoire et de l'évolution de son cadre de vie.

La mise en place d'un projet urbain à l'échelle de la commune représente une opportunité à savoir pour engager une relation privilégiée entre la population et la municipalité.

De nombreuses pistes peuvent être explorées mais elles doivent l'être dès les premières réflexions, faute de quoi elles risquent d'être "plaquées" en fin de parcours et de manquer ainsi les objectifs initialement fixés.

Une démarche de sensibilisation et d'information exige à la fois du temps et des moyens financiers.

Le temps et ces moyens peuvent être partagés par :

- la municipalité (bulletin municipal...),
- le bureau d'études qui doit intégrer ces préoccupations dans sa démarche de réflexion (exposition, débats,...),
- l'école des Passemurailles du C.A.U.E. qui, riche d'une longue expérience en ce domaine, peut apporter des outils de sensibilisation largement éprouvés, en particulier auprès des publics scolaires.

Bibliographie

A Depret - Avril 1996- *Etude pré-opérationnelle d'aménagement du massif forestier de Phalempin et de sa frange pévèlienne.*
Une philosophie : la continuité de l'Espace Naturel.
Un concept : Le développement de l'Accueil et de l'Animation.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt